

Guide de préparation aux situations d'urgence

Soyez Prêts !



disponible sur le portail interministériel
de prévention des risques majeurs
<http://www.risques.gouv.fr>



Faire face en attendant les équipes de secours

Lorsqu'une catastrophe se produit, les équipes de secours pourraient mettre quelques heures ou quelques jours avant d'arriver. En effet, en situation d'urgence, les secours devront d'abord venir en aide aux personnes dont le besoin est immédiat.

Pendant cette période, il peut vous être demandé d'évacuer immédiatement votre domicile ou, à l'inverse, de rester confiné.

Selon la situation, il est possible qu'il n'y ait plus d'électricité, ni d'eau courante. C'est pourquoi, en prenant dès maintenant des mesures simples de préparation, pour vous-même et votre famille, vous pourrez faire face à la situation et attendre les équipes de secours dans de bonnes conditions.

Table des matières

1. Connaître les risques majeurs de sa région	3
1a. Qu'est-ce qu'un risque majeur ?	3
1b. Quels sont les risques dans votre région ?	3
2. Préparer un plan d'urgence personnalisé	4
2a. Votre plan familial	4
Assurer la sécurité de votre domicile	4
Numéros d'urgence	5
Numéros de personnes ressource	5
Les scénarios d'évacuation	6
2b. Votre plan d'urgence de quartier	6
Les lieux de rassemblement	6
Précautions particulières pour les enfants	7
Les personnes nécessitant des soins	7
3. Votre sac d'urgence : l'équipement nécessaire en cas d'évacuation	8
4. Les trois consignes clés d'une bonne protection	9
4a. Avant une situation d'urgence	9
4b. Pendant la situation d'urgence	9
Respectez l'ordre d'évacuation	9
Respectez l'ordre de confinement	10
4c. Après la situation d'urgence	10

1. Connaître les risques majeurs de sa région

1a. Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Deux critères caractérisent un risque majeur :

- ◇ sa faible fréquence ;
- ◇ son énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Parmi les risques majeurs, la plupart peuvent survenir sans prévenir et se développer à grande vitesse : **tremblements de terre, attentats**, mais à l'inverse, certaines situations, notamment météorologiques, peuvent être anticipées : **cy-clones, canicules, inondations...** Dans ce cas, une communication d'annonce et de prévention est assurée par les pouvoirs publics sur les grands médias.

1b. Quels sont les risques dans votre région ?

Les risques auxquels vous êtes exposés peuvent varier selon les régions, c'est pourquoi, afin de mieux vous préparer, il faut connaître les risques qui sont propres à la vôtre.

Toutes les préfectures ont un site internet¹ sur lequel vous trouverez les informations de prévention utiles au regard des risques existant sur leur territoire, dont le "Dossier Départemental des Risques Majeurs" (DDRM).

L'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs est un droit inscrit dans le Code de l'Environnement (article L125-2 du Code de l'Environnement). Elle doit permettre à chacun de connaître les dangers auxquels il est exposé, les dommages prévisibles, les mesures préventives qu'il peut adopter pour réduire sa vulnérabilité, ainsi que les moyens de protection et de secours mis en oeuvre par les pouvoirs publics. Le DDRM est aussi librement consultable par toute personne à la préfecture et en sous-préfecture, ainsi qu'à la mairie des communes listées dans le DDRM. C'est une condition essentielle pour que chaque citoyen acquière un comportement responsable face au risque. L'information préventive contribue également à construire une mémoire collective et à assurer le maintien des dispositifs collectifs d'aide et de réparation

1. Afin de connaître le site de votre préfecture :
<http://www.interieur.gouv.fr/> (rubrique "Les préfectures")

2. Préparer un plan d'urgence personnalisé

Réaliser un plan personnalisé pour son foyer est important, car chaque famille a ses spécificités : mode d'habitation, lieu de travail, écoles, nombre d'enfants ou de personnes âgées, malades, etc.

2a. Votre plan familial

Assurer la sécurité de votre domicile

Lors d'une situation d'urgence, il est nécessaire de sécuriser son habitation. C'est pourquoi les adultes et les enfants en mesure de le faire doivent savoir comment couper l'alimentation en eau, en électricité et en gaz de leur domicile.

EAU	
Emplacement du robinet	
Consignes d'arrêt	
Téléphone des services publics	

GAZ	
Emplacement du robinet	
Consignes d'arrêt	Coupez l'alimentation uniquement lorsque les autorités vous disent de le faire
Téléphone des services publics	

Electricité	
Emplacement du disjoncteur	
Consignes d'arrêt	
Téléphone des services publics	
Extincteur	

Utile : N'hésitez pas à réaliser des dessins, même sommaires, des emplacements de l'alimentation en eau, en gaz...

Numéros d'urgence

La liste des numéros d'urgence doit être établie avec attention et placée près de votre téléphone. Vous pouvez aussi programmer ces numéros sur vos téléphones fixes et mobiles.

Tableau à compléter

Numéro d'urgence européen	112
Pompiers	18
Police	17
Commissariat proche	
SAMU	15
Médecin de famille	
EDF	
Gaz de France	
Service des eaux	
Hôpital	

Nécessaire : apprendre aux enfants comment composer les numéros de téléphone d'urgence et celui de la personne ressource.

Numéros de personnes ressource

Une personne ressource doit être désignée comme prioritaire pour tous les membres de votre famille. **Il est important qu'elle soit suffisamment éloignée géographiquement afin qu'elle ne soit pas susceptible d'être touchée par l'événement qui vous frappe.** S'y ajoutent des contacts utiles selon la situation : voisins, famille, amis, compagnie d'assurance, autres (en précisant le nom, les téléphones du domicile, portable, du travail, les courriels et l'adresse).

Si vous ne connaissez personne près de votre région, rapprochez-vous de vos collègues de travail, d'associations culturelles...

Personnes ressources à appeler en cas d'urgence

Tableau à compléter

Prénom Nom	Téléphone

Les scénarios d'évacuation

Lorsque c'est possible, il est souhaitable de prévoir deux sorties de secours pour toutes les pièces de la maison.

Si vous habitez un appartement, n'utilisez pas l'ascenseur.

Prévoyez des itinéraires pour quitter votre quartier en cas d'évacuation obligatoire, en veillant à pouvoir atteindre les sorties de ville le plus rapidement possible au Nord, au Sud, à l'Est, et l'Ouest. Les autorités vous aideront par messages radio en temps réel.

2b. Votre plan d'urgence de quartier

Invitez vos voisins à réaliser leur plan d'urgence familial et entendez-vous avec eux afin que toutes les personnes qui pourraient avoir besoin d'une aide supplémentaire en bénéficient. Préparez les jumelages et les covoiturages qui doivent l'être.

À faire : un exercice collectif de sortie de votre habitation au moins une fois par an.

Les lieux de rassemblement

Choisissez des endroits sûrs où tous les membres de votre famille se rassembleront en cas d'évacuation d'urgence du domicile. Le lieu peut être proche de votre maison si la famille s'y trouve au moment de l'événement, mais il peut utilement se situer ailleurs si la famille se trouve dispersée à ce moment. Dans ce dernier cas, il faut privilégier un lieu proche des écoles si vous avez des enfants ou proche de votre lieu de travail.

Solidarité : repérez autour de chez vous les personnes vulnérables qui auraient besoin d'aide pour évacuer.

Lieux de rassemblement

Tableau à compléter

Proche du domicile	
Autre lieu	

Utile : faites des copies des documents importants (passeport, permis de conduire). Conservez-les chez vous, mais aussi chez un ami ou membre de votre famille.

Précautions particulières pour les enfants

Informez-vous sur les politiques d'urgence des écoles auprès des responsables de l'établissement.

Les personnes nécessitant des soins

Notez tous les détails concernant votre état de santé (maladies chroniques, allergies, chirurgies, antécédents médicaux, tests de dépistage, vaccins récents, coordonnées des personnes ressources, numéro de sécurité sociale).

Voyez avec votre médecin quel serait le contenu nécessaire d'un sac prêt à emporter contenant la réserve de médicaments et de fournitures médicales pour deux semaines, ainsi que les ordonnances et les documents médicaux appropriés.

Tableau à compléter

Informations particulières sur l'état de santé	
Médicaments et fournitures médicales	
Soins à dispenser	

3. Votre sac d'urgence :

L'équipement nécessaire en cas d'évacuation

Dans une situation d'urgence, les réseaux d'eau courante, d'électricité, de téléphone peuvent être coupés. **Vous devez être prêt à vivre de manière autonome quelques jours avec certains articles essentiels**, à votre domicile (confinement) ou en dehors après un ordre d'évacuation. Attention à ce le sac ne soit pas trop chargé, vous pourriez avoir à marcher avec.

Préparez les objets de première nécessité indiqués ci-après et regroupez-les dans votre sac d'urgence. Placez-le dans un endroit facile d'accès pour pouvoir le prendre le plus rapidement possible.

A l'avance (si possible)

- Eau** : six litres par personne en petites bouteilles ;
- Nourriture de secours** consommant peu d'eau : barres énergétiques, fruits secs, conserves, petit pots pour bébé, etc.
- Outils de base** : couteau de poche multifonction, ouvre-boîte...
- Lampe de poche** avec deux jeux de piles de rechange ou bien une lampe sans pile à manivelle (dynamo).
- Bougies** avec allumettes ou briquet.
- Radio** avec piles ou batteries, ou bien une radio sans pile à manivelle
- Trousse médicale** de premiers soins : bandelettes, alcool, sparadrap, paracétamol, antidiarrhéique, produits hydro-alcooliques pour les mains, etc.
- Un double des **clés de maison** (pour éviter d'avoir à les chercher et risquer de laisser sa porte ouverte ou se retrouver bloqué dehors ensuite)
- Un double des **clés de voiture** (pour éviter de les chercher, ou de les oublier et perdre du temps en cas d'évacuation par la route)

Au dernier moment

- Vos **médicaments** de traitement en cours
- Un **téléphone portable** avec batterie chargée
- Argent liquide** ou carte de crédit

À prévoir également

- Vêtements et chaussures de rechange
- Papier hygiénique, hygiène personnelle
- Sacs de couchage
- Jeux divers : cartes, dés, dominos, etc. (si la situation devait durer, cela permettrait de passer le temps)

Pratique : protégez dans un sac plastique les objets de valeur et les papiers importants.
Nécessaire : vérifiez les dates de péremption de la nourriture et des médicaments.

4. Les trois consignes clés d'une bonne protection

4a. Avant une situation d'urgence

- ◇ Recherchez les informations sur les risques de votre région
- ◇ Concevez votre plan personnel de secours (mise à jour nécessaire tous les ans).
- ◇ Préparez votre équipement de secours nécessaire en cas d'évacuation.
- ◇ Consultez le site www.risques.gouv.fr afin de connaître les risques majeurs et vous préparer à y faire face.

4b. Pendant la situation d'urgence

- ◇ Votre action la plus efficace sera de rester informé en permanence des actions de secours prises par les pouvoirs publics et de respecter strictement les consignes communiquées, notamment d'évacuation de votre domicile ou de la zone sinistrée.
- ◇ Écoutez en permanence la radio ou la télévision, et plus particulièrement votre radio locale de service public.
- ◇ Soyez attentifs aux messages par porte-voix d'où qu'ils proviennent (véhicule terrestre, maritime ou aérien).
- ◇ Soyez en alerte des messages transmis par sirènes qui peuvent inviter à évacuation.
- ◇ Restez où vous êtes jusqu'à ce que la sécurité soit assurée ou que l'on vous donne l'ordre d'évacuer les lieux.
- ◇ Gardez près de vous votre sac d'urgence.
- ◇ **Pesez avec calme les avantages et les inconvénients, au cas où vous devriez seul envisager l'évacuation du domicile par votre famille.**

Respectez l'ordre d'évacuation

- ◇ L'ordre d'évacuation est donné par les autorités uniquement lorsqu'elles ont des raisons de croire que vous êtes en danger. C'est pourquoi **il faut rester où vous êtes jusqu'à ce que l'on vous donne l'ordre d'évacuer les lieux** ou que la sécurité soit assurée.
- ◇ Si vous recevez l'ordre d'évacuer les lieux, apportez avec vous votre sac d'urgence, les médicaments dont vous avez besoin, vos ordonnances, les papiers d'identité de chacun des membres de la famille, des copies des papiers essentiels de la famille et un téléphone portable.
- ◇ Verrouillez les portes de votre domicile et utilisez les voies de secours préconisées par les autorités ou suivez les itinéraires d'évacuation que vous avez préalablement repérés.

Respectez l'ordre de confinement

Si les responsables locaux vous conseillent de vous « abriter sur place », vous devez demeurer à l'intérieur de votre domicile ou de votre lieu de travail, et vous protéger à cet endroit.

Afin de vous protéger au mieux, il est conseillé d'agir ainsi :

- ◇ **Fermez et verrouillez toutes les fenêtres** et les portes donnant sur l'extérieur.
- ◇ **Éteignez tous les ventilateurs** et systèmes de chauffage et de climatisation d'air.
- ◇ **Allez dans une pièce située au-dessus du niveau du sol**, si possible sans fenêtre.
- ◇ **Utilisez du ruban adhésif pour calfeutrer** les fentes des portes et éventuellement celle des fenêtres.
- ◇ **Écoutez la radio** ou regardez la télévision régulièrement jusqu'à ce qu'on annonce que la situation est revenue à la normale ou qu'une évacuation est nécessaire.

4c. Après la situation d'urgence

- ◇ Il est nécessaire d'être conscient de tous les dommages causés, au niveau matériel, mais surtout humain, et des dangers encore existants suite aux dégâts matériels.
- ◇ En cas d'évacuation, ne retournez à votre domicile que lorsque les pouvoirs publics vous en donneront la permission.
- ◇ Faites appel aux services de secours ou à un professionnel pour remettre en marche l'électricité ou le gaz.
- ◇ Faites-vous aider par votre médecin pour faire face aux conséquences émotionnelles et psychologiques qui peuvent survenir.
- ◇ Cela vaut particulièrement pour les enfants. Parler de son expérience aide à comprendre la situation et à s'inscrire dans un nouvel équilibre de vie.

Maintenant, vous savez quoi faire...

Restez informé en visitant
le portail interministériel
de prévention des risques majeurs
<http://www.risques.gouv.fr>



Guide établi par le Service d'Information du Gouvernement (SIG)
en partenariat avec :

- ◇ Ministère de la Défense
- ◇ Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi
- ◇ Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat
- ◇ Ministère de la Santé et des Sports
- ◇ Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité et de la Ville
- ◇ Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche
- ◇ Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales
- ◇ Ministère des Affaires étrangères et européennes

Version de Juin 2009

